



**PGEU GPUE**

**Pharmaceutical Group of  
European Union  
Groupement Pharmaceutique  
de l'Union Européenne**

**Prise de position sur les  
changements démographiques et la  
cohésion territoriale en Europe**

*Le Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE) est l'association représentant les pharmaciens communautaires dans 32 pays européens. En Europe, plus de 400 000 pharmaciens communautaires fournissent des services à travers un réseau de plus de 160 000 pharmacies, à environ 46 millions de citoyens européens chaque jour.*



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

## Introduction

Dans toutes les régions européennes, les populations vieillissent et, dans certains cas, commencent à décliner. Ces mégatendances démographiques entraînent de nouveaux défis de développement, mais aussi des opportunités, notamment pour les zones rurales.

Ces questions sont susceptibles d'avoir un impact inégal sur les divers groupes de population de la société et de faire en sorte que des zones géographiques soient touchées de manière disproportionnée, risquant ainsi d'exacerber les inégalités socio-économiques et régionales existantes. Dans ce contexte, la Commission européenne a élaboré une vision à long terme pour les zones rurales<sup>1</sup> et plusieurs analyses de l'impact du changement démographique en Europe<sup>2,3,4</sup>, dans le but de faire face à un ensemble unique de problèmes, allant de la viabilité financière des régimes de retraite à l'inégalité d'accès aux services de santé.

Plus récemment, en 2021, la Commission européenne a adopté un livre vert sur le vieillissement<sup>5</sup> (le " livre vert " ci-après) dans le but de lancer un vaste débat politique sur l'évolution démographique et le vieillissement de la population afin de discuter des options sur la manière d'anticiper et de répondre aux défis et aux opportunités que ces tendances apportent.

Le GPUE salue l'initiative de la Commission européenne d'encourager un débat sur l'impact du changement démographique en Europe, via la publication du Livre vert. Le vieillissement et la longévité entraîneront inévitablement une augmentation structurelle de la demande globale de soins de santé et de soins de longue durée. Cela devrait ajouter une pression supplémentaire sur les systèmes de santé publique européens déjà surchargés, confrontés à des défis croissants au milieu de la crise sans précédent déclenchée par la pandémie de COVID-19.

---

<sup>1</sup> [Commission européenne Vision à long terme pour les zones rurales](#)

<sup>2</sup> [Rapport sur l'impact des changements démographiques en Europe](#)

<sup>3</sup> [Le rapport sur le vieillissement 2021 : Implications économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE \(2019-2070\)](#)

<sup>4</sup> Rapport sur la viabilité budgétaire de la Commission européenne 2021

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/files/green-paper-ageing-fostering-solidarity-and-responsibility-between-generations\\_en](https://ec.europa.eu/info/files/green-paper-ageing-fostering-solidarity-and-responsibility-between-generations_en)



**PGEU GPUE**

*Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne*

Dans ce contexte, nous soutenons l'approche décrite par la Commission européenne dans le Livre vert, qui propose une réponse politique globale pour répondre aux besoins en matière de santé et de soins de longue durée d'une population vieillissante, en encourageant les investissements dans des services et des infrastructures de santé de qualité et en garantissant l'accès aux soins.



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

## Services de pharmacie pour la population âgée

À mesure que les gens vieillissent et vivent plus longtemps, ils sont plus susceptibles de développer des maladies chroniques et de prendre plusieurs médicaments. Elles risquent donc d'être confrontées à des problèmes liés aux médicaments et à des problèmes d'observance thérapeutique. On sait également que les hospitalisations dues à des effets indésirables des médicaments sont quatre fois plus nombreuses chez les patients âgés.

Les conseils professionnels prodigués par les pharmaciens communautaires aux patients âgés et à leurs aidants informels jouent un rôle essentiel pour garantir que les patients âgés utilisent les médicaments de manière sûre, efficace et rationnelle tout en assurant l'adhésion au traitement. La promotion de l'usage rationnel des médicaments devrait être au cœur de toute politique visant à améliorer l'accessibilité financière des médicaments et la qualité des services de santé pour les patients et les systèmes de santé.

Cela peut être mis en œuvre en rémunérant de manière appropriée les services pharmaceutiques rentables qui améliorent les résultats thérapeutiques et l'adhésion et minimisent les risques liés à l'utilisation des médicaments. Parmi ces services, on peut citer les services de nouveaux médicaments axés sur l'adhésion, l'examen de l'utilisation des médicaments, les services d'aide à l'administration des doses et les services de gestion des maladies chroniques.<sup>6</sup>

**Le vaste réseau de pharmacies communautaires en Europe offre** une opportunité unique aux patients d'accéder à **une variété de services de santé de haute qualité à proximité de leur lieu de vie**. Il s'agit d'un élément essentiel pour répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé d'une population vieillissante.

Une étude récente menée par l'Institute for evidence-based health (ISBE) dépeint des services pharmaceutiques nombreux et diversifiés fournis en Europe, y compris un large éventail d'interventions pharmaceutiques sur COVID-19. Elle reconnaît également **le rôle des pharmacies communautaires dans la promotion de la santé, les services de dépistage et d'orientation** (par exemple sur le risque cardiovasculaire, le diabète et l'asthme), la **gestion des maladies chroniques** (par exemple sur l'hypertension, le diabète, les lipides, l'asthme), **l'examen ou la gestion des médicaments, l'arrêt du tabac et le soutien à l'adhésion thérapeutique**. D'autres données suggèrent que les initiatives favorisant une

---

<sup>6</sup> Voir l'annexe I du présent document



**plus grande implication des pharmaciens communautaires dans les soins et l'examen régulier des médicaments des patients polypharmaceutiques ont permis de** réduire les prescriptions inappropriées et la fréquence des effets indésirables des médicaments (EIM), sans avoir d'impact négatif sur la qualité de vie liée à la santé.

Comme l'indique l'OCDE, les défis communs des États membres en matière de soins de longue durée pourraient être relevés en encourageant les investissements dans des interventions de santé publique qui optimisent l'accessibilité des pharmacies communautaires aux patients âgés afin de garantir l'accès à une thérapie et à des services de soins de santé primaires abordables et de qualité à proximité du domicile des personnes âgées<sup>7</sup>.

Les pharmaciens communautaires connaissent très bien leurs patients et leurs familles à travers les générations et comprennent leur contexte social et leurs besoins. Ils peuvent combiner les connaissances techniques avec le "contact humain", pour fournir des soins de santé personnalisés. Leur rôle dans la fourniture de soins accessibles et centrés sur le patient au sein de leur communauté est donc plus crucial que jamais, en particulier pour les groupes vulnérables de la société tels que les personnes âgées fragiles.

De plus, les pharmaciens communautaires sont souvent pour les personnes âgées le professionnel de santé avec lequel elles sont le plus fréquemment en contact. Cela offre aux pharmaciens une occasion unique d'identifier la fragilité des personnes âgées et les problèmes potentiels liés à leur santé mentale. En tant que partie intégrante de l'équipe de soins primaires, les pharmaciens communautaires peuvent ainsi apporter un soutien rapide et orienter les patients âgés vers les services de santé et communautaires appropriés.

**Les personnes âgées étant un groupe très vulnérable pendant la pandémie de COVID-19, plusieurs pays ont mis en place des mesures pour garantir la continuité du traitement des patients souffrant de maladies chroniques et réduire le nombre de visites non essentielles dans les hôpitaux.** Cela a été fait en donnant aux pharmaciens la possibilité de renouveler les ordonnances pour les médicaments chroniques et en permettant le transfert électronique des ordonnances vers les pharmacies où cela n'avait pas encore été mis en œuvre, ou en autorisant la délivrance de médicaments spécialisés dans les pharmacies.

**Dans de nombreux pays, les pharmacies communautaires ont également mis en place des services de livraison à domicile pour les personnes vulnérables et âgées** afin de leur assurer un accès continu aux traitements. Étant au cœur de la communauté qu'ils servent, les pharmaciens communautaires sont

---

<sup>7</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/the-economics-of-patient-safety-part-iii-long-term-care\\_be07475c-en](https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/the-economics-of-patient-safety-part-iii-long-term-care_be07475c-en)



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

idéalement placés pour identifier les besoins en soins de santé des patients, avec une référence spécifique aux populations vulnérables comme les personnes âgées. Les pharmaciens représentent le troisième plus grand groupe de professionnels de la santé au niveau mondial, après les infirmières et les médecins, et ils développent des compétences et des rôles de soins centrés sur le patient qui peuvent être utilisés dans la planification du personnel de santé pour répondre à la demande croissante de soins de santé de la population vieillissante.

Les pharmaciens communautaires peuvent également aider les personnes âgées à profiter des avantages de la numérisation des soins de santé. Au cours des trois dernières décennies, la profession de pharmacien a démontré sa volonté d'adopter l'innovation technologique pour offrir des services pharmaceutiques de la plus haute qualité. Les pharmaciens communautaires ont développé l'infrastructure et la culture nécessaires pour intégrer les technologies innovantes et les solutions de santé numériques dans la pratique, dans le but ultime d'offrir des avantages significatifs au public.

La meilleure façon de faire face à des tendances clés telles que le vieillissement de la population et les futures crises et urgences en matière de santé publique est de s'éloigner des modèles traditionnels centrés sur l'hôpital et d'opter pour des **services de soins plus centrés sur le patient**, en traitant les patients aussi près de leur domicile que possible. Cela peut se faire en développant les services de pharmacie communautaire en tant que partie intégrante des soins primaires, en promouvant la prévention et une meilleure gestion des conditions à long terme, en améliorant l'accessibilité et le caractère abordable des services de santé pour aider à répondre aux besoins d'une population vieillissante, tout en contribuant à la durabilité fiscale et financière des systèmes de santé.



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

## Services de pharmacie pour la population rurale

Près d'un tiers de la population de l'UE vit dans des zones rurales. C'est dans les zones rurales et isolées que l'on trouve la plus faible proportion de la population de l'UE dans les groupes d'âge inférieurs à 50 ans.<sup>8</sup> Selon l'OCDE, les populations rurales ont également des modes de vie moins sains, avec des taux plus élevés de tabagisme, de consommation d'alcool et d'obésité ; elles souffrent davantage de maladies chroniques et ont des taux plus élevés d'admissions hospitalières évitables.<sup>9</sup>

Les statistiques internationales et européennes<sup>10</sup> montrent que l'accès aux services et aux infrastructures est généralement plus difficile dans les zones rurales. Les distances routières moyennes vers les services essentiels sont beaucoup plus courtes dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Selon une enquête d'opinion publique publiée par la Commission européenne<sup>11</sup>, l'accès aux soins de santé et aux soins pour les personnes âgées figure parmi les besoins clés identifiés et mentionnés le plus fréquemment par les personnes interrogées.

La réduction des inégalités et des asymétries régionales, y compris celles concernant l'accès aux services d'intérêt public général, tels que les soins de santé, est une priorité adoptée au niveau européen dans le cadre de plusieurs programmes, dont l'Agenda territorial 2030<sup>12</sup>.

Les facteurs qui déterminent le niveau d'accès aux services de santé sont souvent plus complexes dans les communautés rurales et éloignées. Il s'agit notamment de l'offre de main-d'œuvre, du coût associé à la prestation de services dans les zones rurales, de la disponibilité des infrastructures et des équipements et du caractère abordable des services. Par conséquent, le défi consiste à concevoir, fournir et soutenir des

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas/eu-rural-areas-numbers\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas/eu-rural-areas-numbers_en)

<sup>9</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/delivering-quality-education-and-health-care-to-all\\_83025c02-en](https://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/delivering-quality-education-and-health-care-to-all_83025c02-en)

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024/suica\\_en#:~:text=Dubravka%20%C5%A0uica%20%7C%20European%20Commission](https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024/suica_en#:~:text=Dubravka%20%C5%A0uica%20%7C%20European%20Commission)

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/info/news/long-term-vision-rural-areas-commission-publishes-public-opinion-survey-rural-areas-2021-jun-28\\_en](https://ec.europa.eu/info/news/long-term-vision-rural-areas-commission-publishes-public-opinion-survey-rural-areas-2021-jun-28_en)

<sup>12</sup> [Commission européenne - Agenda territorial 2030 : Un avenir pour tous les lieux](#)



services de santé à distance en utilisant des solutions plus flexibles, innovantes et adaptées au contexte local, sans compromettre la qualité et la sécurité des soins.

Les pharmacies rurales sont un atout essentiel pour la population locale et un centre de soins de santé dans les zones rurales.

**En raison de leur accessibilité et de leur proximité avec la population locale, les pharmaciens communautaires sont souvent le premier point de contact entre les patients et les systèmes de santé dans de nombreuses communautés en Europe.** Ils servent les patients pendant des heures d'ouverture étendues et sans rendez-vous préalable. Souvent, dans les zones rurales et les territoires éloignés, les pharmacies communautaires sont les seuls prestataires de soins de santé accessibles en permanence aux communautés locales. **L'accessibilité des services de pharmacie communautaire peut contribuer à combler les écarts territoriaux**, en s'attaquant aux problèmes d'accès aux soins dans les zones rurales et périphériques signalés dans le livre vert. De nombreux pays régulent donc l'établissement des pharmacies, favorisant un réseau homogène sur leur territoire, comme constaté par la Cour de Justice de l'Union Européenne<sup>13</sup>.

Néanmoins, la viabilité économique des pharmacies communautaires dans de nombreuses zones rurales est menacée, les pharmacies rurales ayant un chiffre d'affaires inférieur à la moyenne nationale dans de nombreux pays européens<sup>14</sup>. Cette situation est liée au fait que les zones rurales et reculées sont souvent caractérisées par une faible densité de population et des conditions socio-économiques défavorables.

S'appuyer sur les soins communautaires et renforcer les systèmes de soins primaires pour assurer la continuité des soins est également l'une des leçons les plus importantes que les systèmes de santé européens tirent de la pandémie de COVID-19. Au cours de la deuxième année de la pandémie, les pharmacies ont continué à assurer l'équité et la proximité dans l'accès aux médicaments. Cela inclut l'accès aux médicaments spécialisés délivrés par les pharmacies communautaires dans de nombreux pays, mais aussi une plus grande accessibilité aux tests de dépistage du COVID-19 par le biais de tests antigéniques rapides au cours des différentes vagues de la pandémie. La capillarité du réseau de pharmacies et leur collaboration avec les autorités nationales, régionales et locales, a été un élément indispensable de la capacité de réponse des systèmes de santé à la pandémie.

---

<sup>13</sup> ECJ Ruling [C-570/07 & C-571/07](#)

<sup>14</sup> Base de données PGEU





**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

Comme le souligne le rapport annuel 2021 du GPUE<sup>15</sup>, consacré au rôle exemplaire des pharmacies communautaires en tant que prestataires de soins primaires lors de la pandémie de COVID-19, les pharmacies communautaires ont fourni des services pharmaceutiques et de soins de santé essentiels qui ont assuré un accès continu aux soins de santé à la population dans toutes les communautés locales en Europe et ont contribué à renforcer la résilience et la durabilité des systèmes de santé en Europe. À cet égard, les pharmaciens communautaires doivent être reconnus comme des prestataires clés de services de soins de santé primaires apportant une contribution essentielle à la viabilité à long terme des systèmes de santé en Europe et, au niveau mondial, ils doivent également être exploités en tant que partenaires sociaux pour la réalisation des Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies.<sup>16</sup>

## Recommandations politiques

Conformément à l'approche décrite par la Commission européenne dans le Livre vert, le PGEU estime que la **maximisation du champ d'application de la pratique de la pharmacie communautaire**, en soutenant les pharmaciens communautaires pour qu'ils fournissent en permanence des services de santé de haute qualité à leurs patients, **peut être un levier politique clé pour les États membres de l'UE afin de relever des défis communs**, notamment en ce qui concerne l'accessibilité financière et l'accessibilité des soins de santé et la numérisation, tout en maintenant la durabilité fiscale et financière des systèmes de santé.

**L'accès aux services de santé à proximité des populations locales est l'un des éléments clés d'une médecine territoriale et de soins primaires solides.** Le potentiel d'optimisation de la portée des services de pharmacie communautaire pour le renforcement des services de santé de proximité, notamment pour répondre aux besoins des personnes âgées et plus généralement de la population des zones rurales éloignées, est énorme.

---

<sup>15</sup> [Rapport annuel de PGEU 2021](#)

<sup>16</sup> [Agenda 2030 de l'ONU - Objectifs de développement durable](#)



Profiter du réseau de pharmacies permettra d'améliorer la santé et les soins dans des conditions d'équité pour les personnes vivant dans les zones rurales et dépeuplées, notamment les groupes les plus vulnérables, en améliorant leur santé et leur qualité de vie.

Au niveau européen, **plusieurs pays ont mis en place des mesures de soutien pour les pharmacies situées dans des zones rurales et éloignées, ou pour les pharmacies dont la viabilité financière est moindre.** Ce soutien peut être apporté de différentes manières, c'est pourquoi le **GPUE recommande aux gouvernements nationaux de veiller à ce que les pharmacies communautaires soient rémunérées de manière adéquate, et encore plus dans les zones rurales,** afin de répondre à l'objectif commun de santé publique visant à garantir un accès équitable aux médicaments pour tous et à favoriser les soins pharmaceutiques et les services de santé à proximité des communautés locales. Voici quelques exemples de régimes de soutien financier destinés aux pharmacies communautaires situées dans les zones rurales ou dont la viabilité financière est moindre :

- **Incitations fiscales** (réduction, remboursement ou exonération des taux d'imposition, systèmes de récupération réduits ou inexistants) : Estonie, Finlande, Italie, Hongrie ;
- **Incitations économiques** (financement supplémentaire ; programmes spécifiques de soutien financier ; allocation de résidence pour les pharmacies à faible chiffre d'affaires ou situées dans des zones rurales) : Chypre, Danemark, France, Allemagne, Italie, Ecosse, Espagne, Suède ;<sup>17</sup>

Afin de garantir l'équité dans l'accès aux médicaments et aux services de santé, en tenant compte notamment des besoins d'une population vieillissante croissante et d'origine socio-économique plus modeste dans les zones rurales, il est nécessaire de **favoriser la viabilité financière des pharmacies communautaires en tant que mesure cruciale pour promouvoir la cohésion territoriale.**

La pandémie de COVID-19 a démontré qu'il est plus important que jamais de maximiser la portée de la pratique de la pharmacie communautaire et son intégration dans les systèmes de soins primaires, afin d'offrir des solutions rapides, efficaces et sûres pour répondre aux besoins des patients et maintenir la continuité des services pharmaceutiques et de l'approvisionnement en médicaments. Ceci est crucial pour garantir un accès continu aux services de santé dans toutes les régions d'Europe et rendre les systèmes de santé européens plus durables et plus résilients.

---

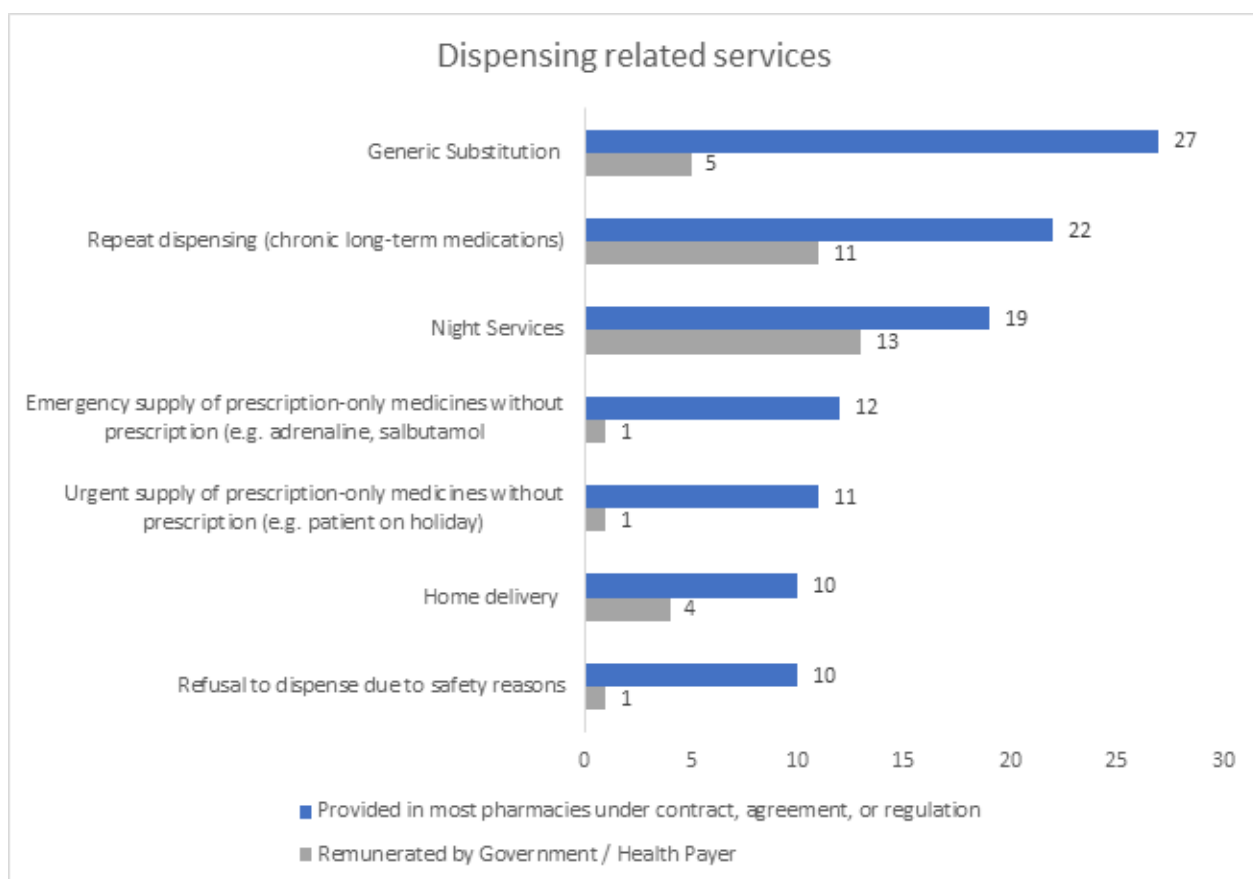
<sup>17</sup> Source : Base de données du GPUE



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

## Annexe I: Aperçu des services de pharmacie communautaire disponibles en Europe



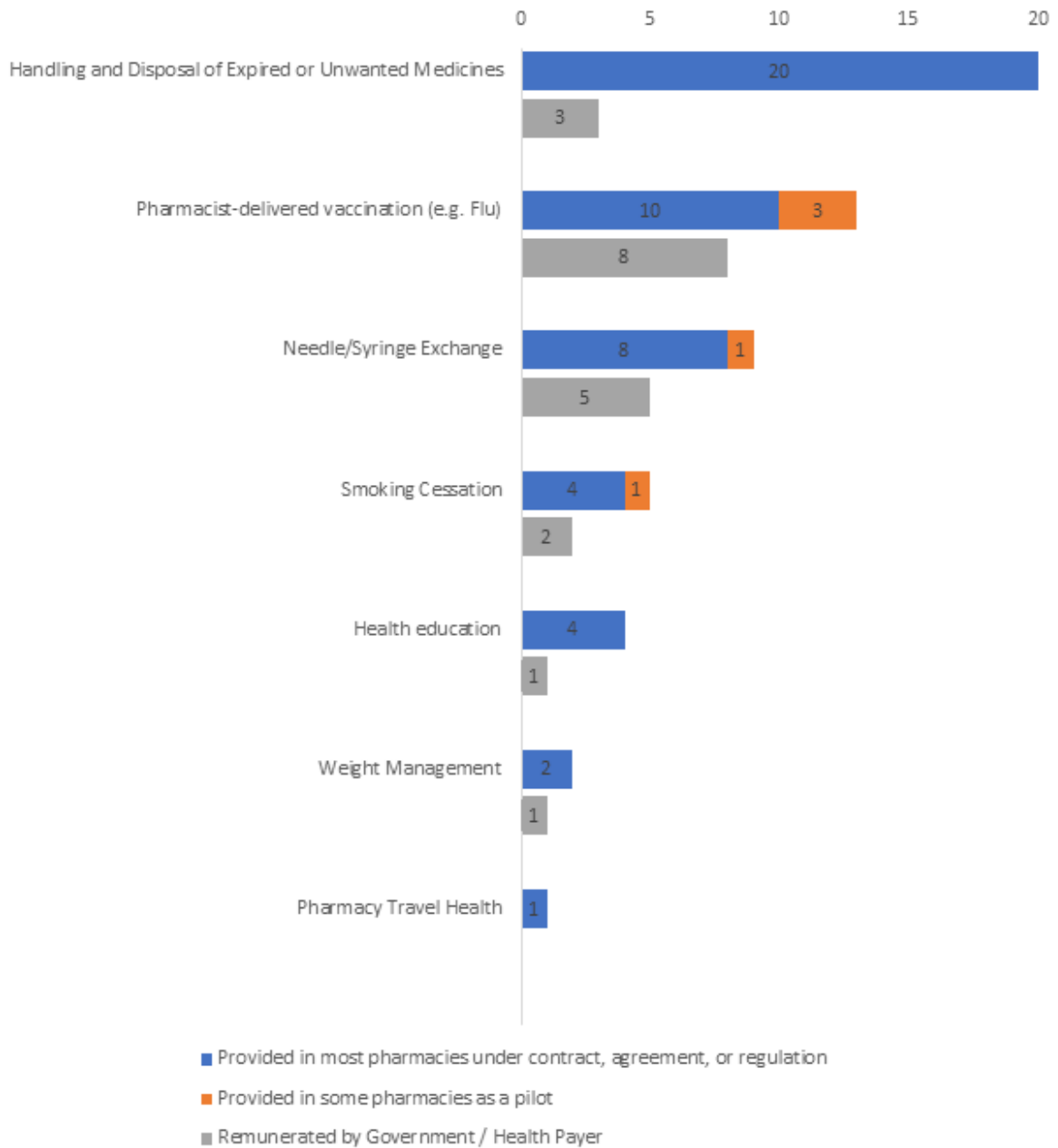
Note : Les diagrammes à barres ci-dessus et ci-dessous indiquent le nombre de pays en Europe où un certain service de pharmacie communautaire est fourni et rémunéré. Par exemple, si l'on se réfère au graphique ci-dessus sur les services liés à la dispensation, la substitution générique est fournie dans 27 pays et rémunérée dans 5 pays d'Europe.



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
 Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

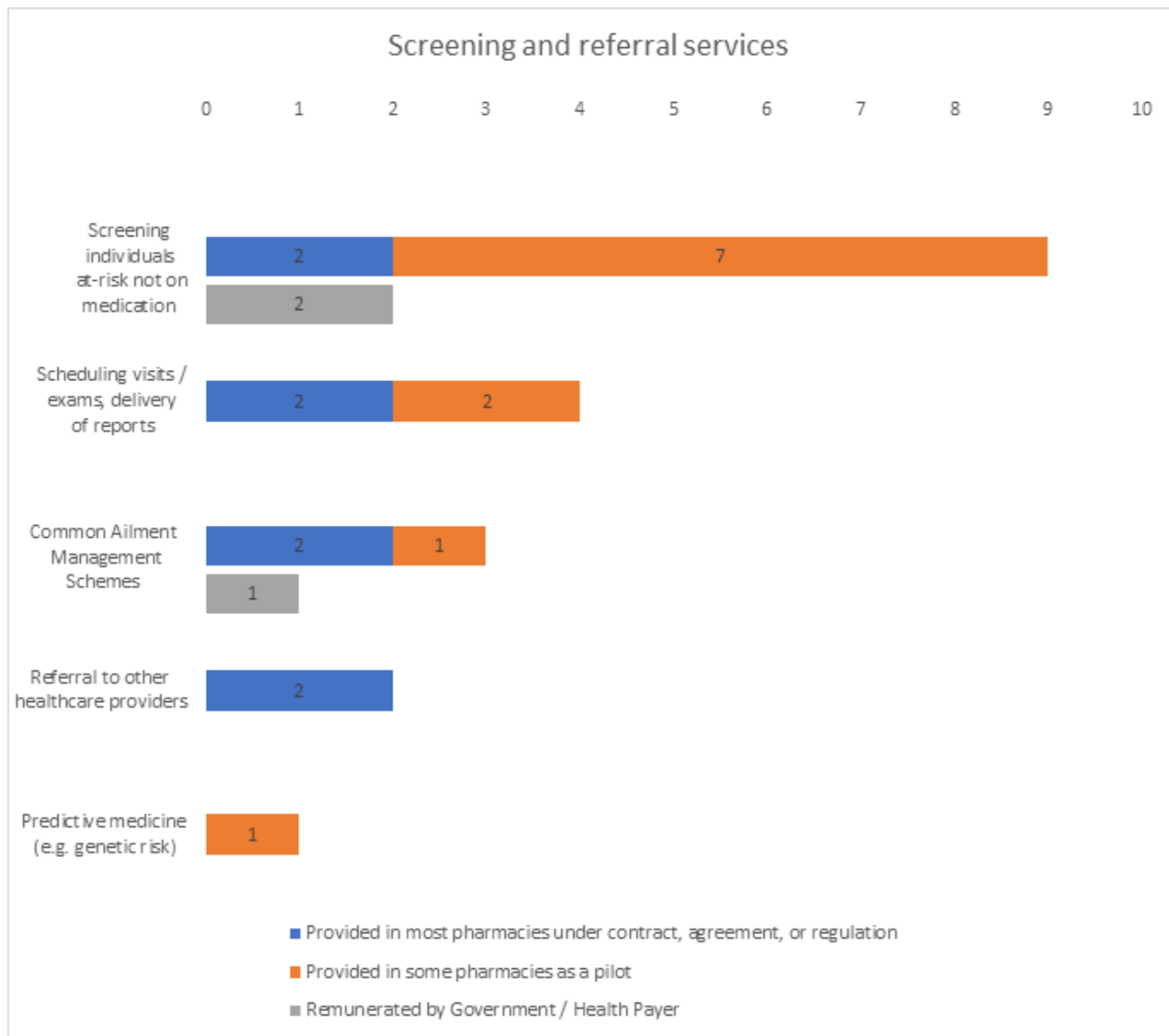
### Health promotion services





**PGEU GPUE**

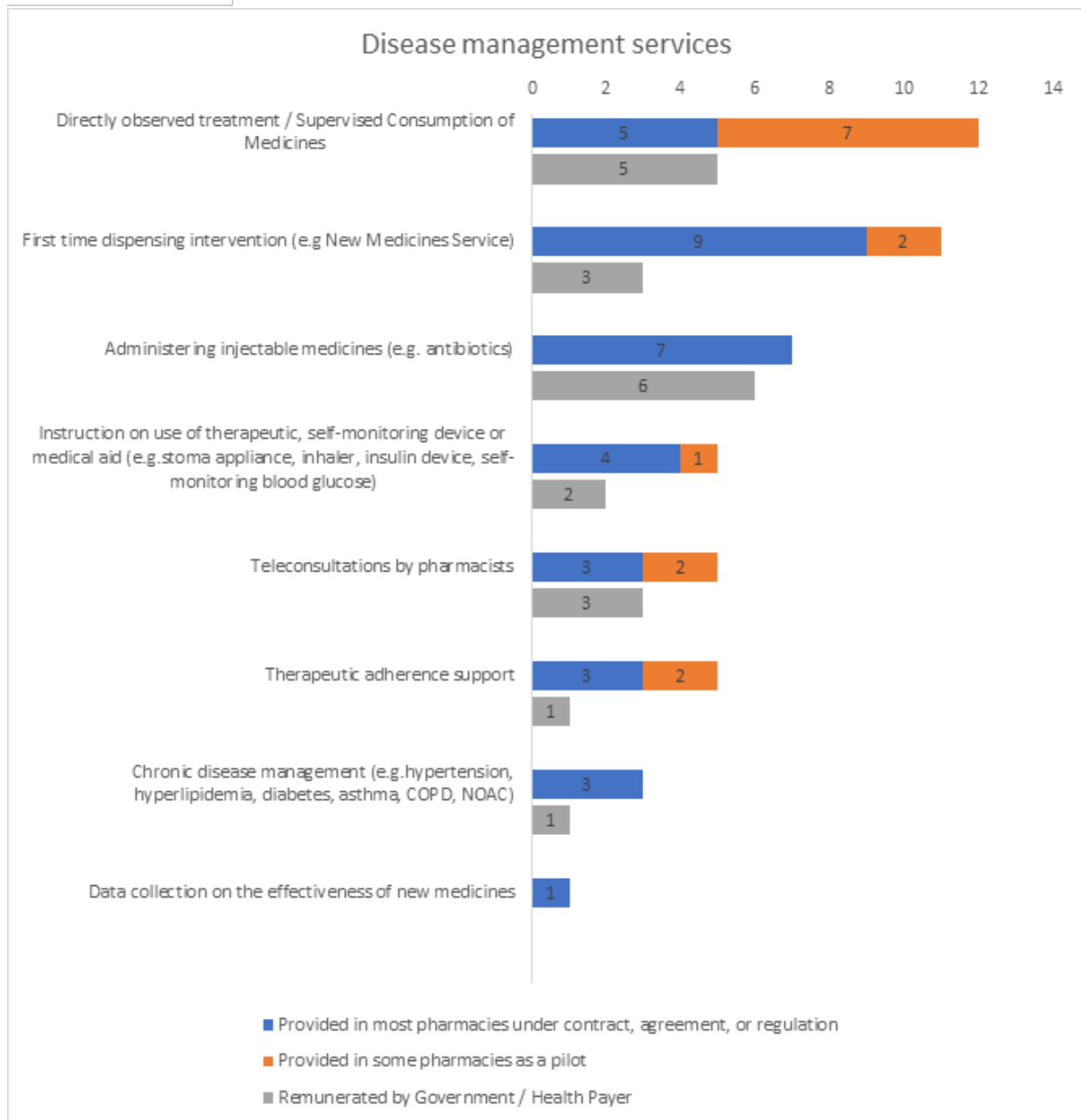
Pharmaceutical Group of European Union  
 Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne





**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
 Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

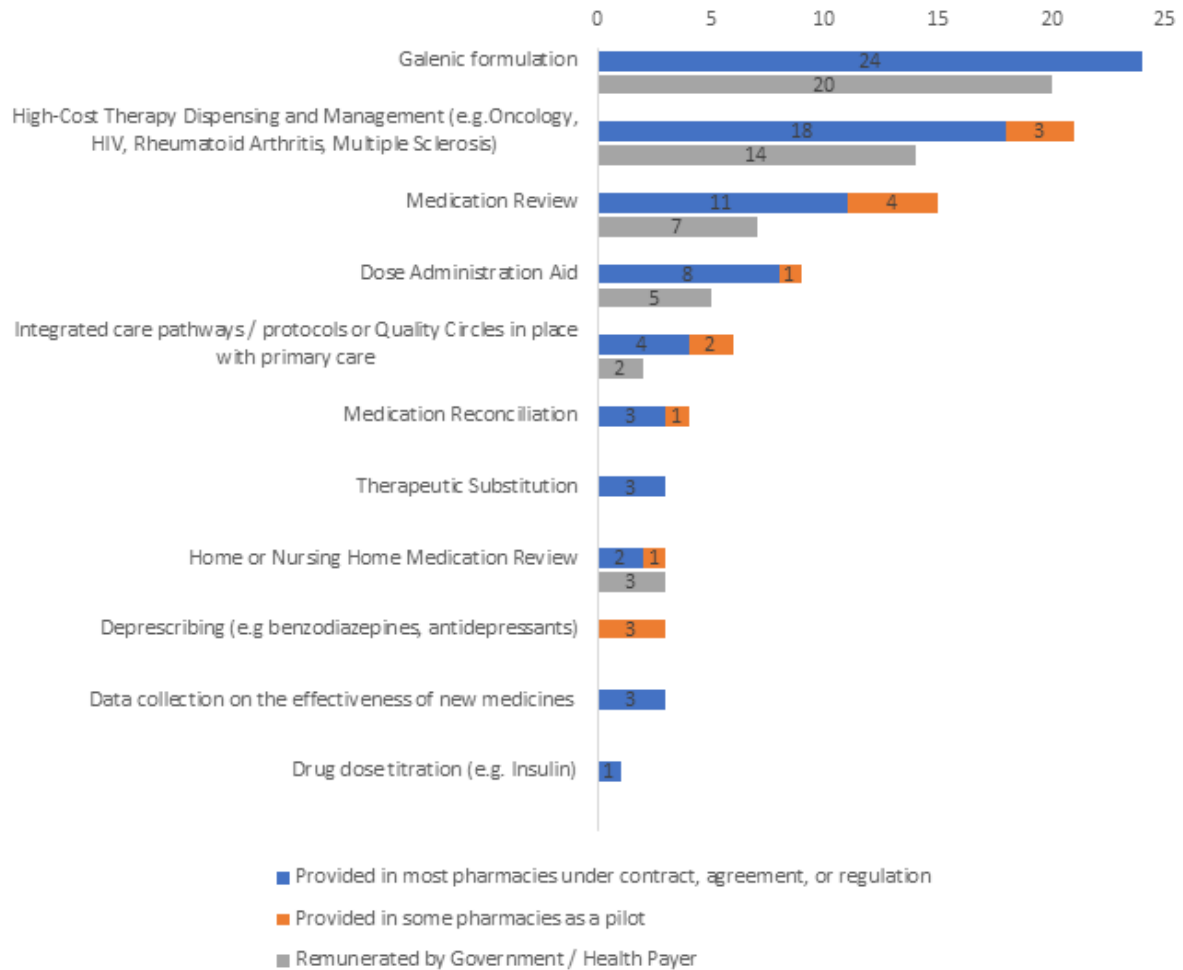




**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
 Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

### Individual case management services





**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

## Annexe II : Services de pharmacie communautaire pour les populations situées dans les zones rurales

### 1. DANEMARK

Au Danemark, presque toutes les pharmacies communautaires proposent la livraison de médicaments à domicile contre paiement des frais de livraison. Pour les patients vivant dans des maisons de retraite, les frais de livraison sont réglementés par la loi à un prix bas.

De nombreuses pharmacies ont conclu des accords avec des épicerie locales ou d'autres commerces de proximité dans les zones rurales et reculées, où les patients peuvent venir chercher leurs médicaments livrés par la pharmacie.

### 2. ITALIE

#### 2.1. Services de télémédecine dans les zones rurales

Le "Décret Ristori" de 2020 comprend des dispositions visant à **favoriser l'accès aux services de télémédecine dans les petites villes**, prévoyant la fourniture de services de télémédecine dans les pharmacies opérant dans des municipalités ou des villes de moins de 3 000 habitants. La contribution, sous forme de crédit d'impôt à utiliser pour compenser les impôts dus au titre de l'année 2021, est reconnue à hauteur de 50 % des dépenses d'achat et de location des équipements nécessaires à la réalisation des services de télémédecine dans la limite de 3 000 €. Les dépenses éligibles engagées au cours de l'année 2021 sont celles relatives à l'achat et à la location des équipements suivants nécessaires à la réalisation des services de télémédecine :

- (a) Dispositifs pour la mesure par mode non invasif de la pression sanguine ;
- b) Dispositifs pour la mesure de la capacité pulmonaire par auto-spirométrie ;
- c) Dispositifs pour la mesure non invasive du pourcentage de saturation en oxygène ;





- d) Dispositifs de surveillance non invasive de la pression artérielle et de l'activité cardiaque en liaison fonctionnelle avec les centres de cardiologie agréés par les régions ;
- e) Dispositifs permettant la réalisation d'électrocardiogrammes en mode télé cardiologie en liaison avec des centres de cardiologie agréés par les régions.

## **2.2. Mesures visant à soutenir la cohésion territoriale dans le plan national de relance et de résilience**

Le plan national italien de redressement et de résilience prévoit un soutien à la cohésion territoriale, notamment des mesures visant à donner aux pharmacies la possibilité d'investir dans des équipements techniques ou d'autres types d'interventions. Ces mesures sont utiles pour élargir la gamme des services de santé offerts à la population, notamment :

- (i) participant au service intégré de soins à domicile ;
- (ii) fournir des services de deuxième niveau, à travers des parcours diagnostiques-thérapeutiques prévus pour des pathologies spécifiques ;
- (iii) la délivrance de médicaments jusqu'alors dispensés dans les hôpitaux ;
- (iv) le suivi des patients avec le dossier médical électronique.

La dotation financière publique de 100.000.000,00 euros, répartie à parts égales entre le Sud et le Centre-Nord, vise à financer au moins 500 pharmacies rurales d'ici décembre 2023 et au moins 2000 d'ici juin 2026.

La contribution publique à verser à chaque pharmacie rurale subventionnée (située dans des zones de moins de 3 000 habitants), égale aux deux tiers du coût total de l'investissement, ne peut dépasser le montant maximal de 44 260,00 €.

Les investissements qui peuvent être financés sont ceux destinés à trois domaines d'intervention :

- 1) Optimisation de la dispensation des médicaments : formation sur les médicaments innovants, réorganisation et mise en place de la zone de dispensation et du stockage des médicaments, amélioration des niveaux de contrôle (assortiment, dates de péremption, révocations, médicaments manquants, etc ;)
- 2) Participation à la prise en charge du patient chronique : formation de spécialistes, équipements technologiques, informatiques et logistiques, téléconsultation ;
- 3) Fourniture de services de premier et de second niveau : formation, location/achat d'appareils de télémédecine et d'analyseurs de sang et d'urine.

## **3. ESPAGNE**

**Projet régional de services de soins pharmaceutiques dans les pharmacies rurales - Soins socio-sanitaires complets pour les personnes vivant dans les zones rurales ou dépeuplées de La Rioja**

### **3.1. Introduction**

Le projet de prise en charge socio-sanitaire intégrale des personnes vivant dans les zones rurales ou dépeuplées de La Rioja s'articule autour de trois axes :

- **Axe 1** : Services de soins pharmaceutiques ;
- **Axe 2** : Actions dans le domaine de la santé publique ;
- **Axe 3** : Actions dans le domaine des services sociaux.

Pour aider à la prise de décision, on identifiera comme point de départ le profil démographique des municipalités de moins de 1 000 habitants, qui sont la cible du projet, les pharmacies concernées et les services pharmaceutiques professionnels articulés dans les trois axes identifiés.

Les bénéfices des services pharmaceutiques professionnels réalisés dans le cadre du développement du projet seront segmentés selon les groupes suivants :

1. Patients chroniques et polymédicamentés de plus de 65 ans ;
2. Patients ambulatoires de tout âge qui ont besoin d'une dispensation collaborative de médicaments en milieu hospitalier ;
3. Population générale ou stratifiée en fonction du type de service.

Aux fins de la préparation de la prise de position du SGEP sur l'évolution démographique et la cohésion territoriale, nous présentons ci-dessous un résumé de ce projet.

### **3.2. Portée**

Les communes de moins de 1 000 habitants sont caractérisées par :

- un degré élevé de ruralité et de dépeuplement ;
- une population vieillissante et souvent dépendante ;
- un taux de masculinité élevé où les femmes doivent faire face à des conditions inégales ;
- de faibles ressources économiques ;
- faible présence de services publics.

Les pharmacies situées dans ces municipalités se caractérisent par le fait qu'elles n'ont pas d'employés ou qu'elles ont un employé non pharmacien comme soutien et qu'elles sont ouvertes pratiquement toute l'année aux heures d'ouverture habituelles.

### **3.3. Définition des actions et services pharmaceutiques professionnels**

#### **3.3.1. Services de soins pharmaceutiques**



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

Il est proposé de développer des services professionnels de soins pharmaceutiques spécifiquement axés sur l'utilisation des médicaments, afin d'atteindre l'objectif fondamental d'optimisation de la pharmacothérapie chez ces patients chroniques, avec une attention particulière pour les patients polymédicamentés.

Selon les données incluses dans la stratégie de soins aux patients chroniques, 9,77% de la population de La Rioja se voit prescrire 6 médicaments ou plus (polymédication) et parmi ces patients, 7,97% prennent des médicaments chroniques à haut risque.

Pour toutes ces raisons, il est jugé opportun de mettre en place un service axé sur les soins spécifiques de ce type de patients dans les zones rurales, en proposant la mise en œuvre de deux programmes de services de soins pharmaceutiques professionnels avec le schéma d'action suivant :

#### **- Programme de soins pharmaceutiques pour les malades chroniques de plus de 65 ans**

Ce programme comprendra une série de services professionnels qui seront proposés à tous les patients chroniques âgés de plus de 65 ans et polymédicamentés (plus de 5 médicaments). Les services suivants seront inclus :

- Révision de l'armoire à pharmacie : Vérification par le pharmacien que les médicaments et autres produits de santé sont conservés dans des conditions de stockage appropriées, en évitant l'utilisation de médicaments qui, faisant partie de l'armoire à pharmacie, pourraient présenter un risque pour le patient, et en évitant l'accumulation de médicaments périmés ou non utilisés.
- Examen de l'utilisation des médicaments : Le pharmacien, en collaboration avec le patient (ou l'aidant), procède à un examen structuré des connaissances du patient et de l'utilisation de ses médicaments, en offrant des conseils sur leur utilisation correcte et en s'assurant que le patient comprend pourquoi il doit les prendre et sait comment les utiliser et/ou les administrer.
- L'observance du traitement : Le pharmacien, face aux difficultés potentielles que peut rencontrer un patient dans l'utilisation de sa thérapie, en identifie les causes et, par son intervention, si nécessaire en coordination avec d'autres agents de santé, collabore avec le patient afin que celui-ci suive les recommandations sur le processus approprié d'utilisation des médicaments et des produits de santé, avec les habitudes hygiéno-diététiques et/ou le mode de vie, afin d'obtenir les résultats attendus de son traitement.
- Système de Dosage Personnalisé : Le pharmacien aide le patient à suivre son traitement, en organisant sa médication par jours et par doses pour une période donnée, en fournissant au

patient un dispositif où il entre les doses des différents médicaments pour chaque prise quotidienne, conformément aux protocoles communs de sécurité et de qualité.

- Réconciliation des traitements à la sortie de l'hôpital: Implique des pharmaciens de différents niveaux de soins et permet d'optimiser le traitement pharmacologique des patients, en améliorant son efficacité et sa sécurité, en détectant et en résolvant les divergences et les problèmes liés à la médication. Elle sera effectuée chez les patients du programme qui sont en transit entre les niveaux de soins.

- **Modalités d'action pour la réalisation du service**

Le programme de soins pharmaceutiques pour les patients chroniques de plus de 65 ans peut être réalisé dans la pharmacie même ou au domicile des personnes vivant dans des zones isolées (soins pharmaceutiques à domicile) si nécessaire.

- **Programme collaboratif de dispensation des médicaments en milieu hospitalier**

Le programme de dispensation collaborative en ambulatoire vise à assurer l'accessibilité des médicaments en ambulatoire, en garantissant la continuité des soins et en évitant les déplacements vers les centres hospitaliers.

Les avantages de la distribution collaborative ont été démontrés pendant la pandémie actuelle.

Le programme garantira que c'est toujours un pharmacien qui détient et délivre les médicaments pertinents au patient ou à l'aidant.

Le programme sera développé en utilisant le protocole élaboré par le Conseil Général, avec l'ajustement des expériences développées dans les différentes Régions Autonomes.

En milieu rural, le programme est encore plus important, car de nombreuses villes avec des pharmacies situées en milieu rural sont éloignées de l'hôpital de référence (entre 20 et 100 km). Par ailleurs, les expériences réalisées démontrent la satisfaction des patients, notamment ceux qui vivent en milieu rural.

- **Pour détecter les incidents potentiels dans la fourniture de médicaments**

En plus des deux programmes de soins décrits ci-dessus, le projet comprend un programme spécifique pour la détection d'incidents potentiels d'approvisionnement. Le problème du manque d'approvisionnement en médicaments représente un problème de santé ayant des effets négatifs sur les patients, qui sont contraints d'interrompre, de retarder ou de modifier le traitement prescrit, ce qui



entraîne souvent une dégradation du résultat de la thérapie (effets indésirables, alternatives moins efficaces ou inadéquates, etc.)

Le programme proposé consiste à promouvoir la mise en œuvre de ce système dans toutes les pharmacies incluses dans ce projet, ainsi qu'à mettre à jour le système de détection actuel dont disposent les pharmacies communautaires en Espagne, CisMED, afin d'y intégrer des outils d'apprentissage automatique et de géolocalisation qui contribuent à garantir l'accès et la continuité du traitement, en évitant les incidents que le manque d'approvisionnement peut provoquer, en particulier dans des environnements aussi sensibles que les zones rurales.

### **3.3.2. Services professionnels dans le domaine de la santé publique**

Les services suivants sont proposés dans le but d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population qui en bénéficie :

- Services de santé publique individuels et collectifs (entre autres)
  - Attention aux problèmes de santé des femmes : Avis, conseils et soins pour les problèmes de santé des femmes : ménopause, contraception, contraception d'urgence, etc.
  - Information sanitaire à la population : Développement à partir des pharmacies de campagnes spécifiques que le gouvernement de La Rioja juge nécessaires pour promouvoir, informer et sensibiliser la population sur certains problèmes de santé (journées mondiales, campagnes de prévention spécifiques).
  - Éducation à l'autogestion de la santé : Développement d'activités de prévention, de promotion, d'éducation à la santé et, le cas échéant, de dispensation de médicaments appropriés pour faire face à des symptômes mineurs ou à des pathologies mineures dans des situations auxquelles le gouvernement de La Rioja peut être intéressé afin d'éviter de solliciter inutilement les services de soins primaires et/ou d'urgence hospitalière (épidémie de grippe, etc.).
  - Sevrage tabagique : Les pharmacies appliquent le protocole convenu avec le ministère régional de la santé de La Rioja pour le dépistage du tabagisme, le conseil et, le cas échéant et en



collaboration avec les équipes de soins primaires, l'orientation vers un traitement pharmacologique pour le sevrage tabagique.

- Participation aux programmes de vaccination : Collaboration à la détection du non-respect des calendriers de vaccination, à la promotion de la vaccination dans certaines campagnes, au conseil aux voyageurs en matière de vaccination et, le cas échéant, à l'administration de certains vaccins (comme la grippe) en pharmacie par des professionnels formés pour faciliter l'extension de la couverture.

- Dépistage : Développement des programmes de dépistage déterminés par les autorités sanitaires de La Rioja pour être réalisés dans les pharmacies : détection du cancer du côlon, détection du cancer du col de l'utérus, détection du VIH, détermination des niveaux de PSA, détection du COVID-19, etc.

- Réseau de pharmacies sentinelles : Mise en place d'une fonction sentinelle, dans ce cas centrée sur certains problèmes de santé publique. Il s'agit de la fonction développée par le pharmacien qui permet à l'administration d'utiliser les informations dont dispose la pharmacie pour détecter les niveaux d'occurrence de certains problèmes de santé tels que les épidémies de grippe ou les éventuelles épidémies de VIHID-19 et autres maladies.

### **3.4. Services professionnels dans le domaine des services sociaux**

La participation des pharmacies aux programmes sociaux de La Rioja permettra d'améliorer leur efficacité et leur portée. L'objectif est d'identifier les services de nature auxquels les pharmacies peuvent participer, tels que les suivants, entre autres :

- Détection, identification et communication des situations de violence possible envers les femmes, les enfants, les personnes âgées ou vulnérables ;
- Détection des situations de vulnérabilité sociale, de malnutrition, de manque d'accès aux médicaments ;
- Détection des situations d'abandon ou de solitude des personnes âgées.

## 4. FRANCE

En France, l'installation des officines de pharmacie s'appuie principalement sur des critères démographiques qui permettent une répartition homogène des pharmacies sur le territoire, avec différents paliers conçus pour assurer la desserte des zones rurales ou isolées malgré la moindre densité de population. En complément, une expérimentation d'antenne de pharmacies, en cours dans trois régions, vise à garantir l'approvisionnement en médicaments de la population d'une commune lorsque celui-ci est compromis par la cessation d'activité d'une pharmacie. Dans ce cas précis, l'expérimentation permet d'autoriser l'organisation de la dispensation de médicaments par un pharmacien, à partir d'une officine d'une commune limitrophe ou la plus proche.

Garant de la permanence des soins, le réseau des pharmacies offre une grande variété de services destinés à accompagner les patients et à économiser du temps médical. Ces services sont tout particulièrement appréciés dans les zones isolées où les médecins sont moins disponibles, ainsi que par les personnes âgées, dont la demande de soins est naturellement plus importante. Ils sont encadrés par la Convention nationale pharmaceutique cosignée par l'Assurance maladie et les syndicats de titulaires d'officine.

### 1. Garantir l'accès aux soins et accompagner les traitements médicamenteux

- **Services de garde** : les pharmacies se relaient pour rester ouvertes la nuit, le dimanche et les jours fériés afin d'assurer un service aux soins en dehors des horaires d'accès aux cabinets médicaux.
- **Téléconsultation** : les pharmaciens peuvent accueillir des téléconsultations avec des médecins dans leur officine, afin d'éviter au patient un déplacement important.
- **Dossier pharmaceutique** : toutes les pharmacies partagent le dossier pharmaceutique du patient qui recense l'ensemble des traitements dispensés, afin d'éviter les interactions et surdosages. 25 % des admissions des plus de 85 ans sont en effet dues à un problème de iatrogénie médicamenteuse.
- **Pharmacien correspondant** : les patients chroniques peuvent désigner un « pharmacien correspondant » qui peut, à la demande du médecin ou avec son accord, renouveler périodiquement des traitements chroniques, ajuster, au besoin, leur posologie.
- **Bilan partagé de médication** : les officines peuvent proposer des entretiens dédiés aux patients âgés (plus de 65 ans souffrant d'au moins une affection chronique ou plus de 75 ans s'étant vu prescrire au moins cinq molécules ou substances actives dans les six mois précédents). Cet échange permet au patient de comprendre son traitement, favorise l'observance et évite les interactions.



**PGEU GPUE**

Pharmaceutical Group of European Union  
Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne

- **Dispensation à domicile après un séjour hospitalier** : la sollicitation du pharmacien lors d'une sortie d'hospitalisation facilitera la prise en charge des patients une fois à leur domicile et favorisera la coordination avec les autres professionnels de santé (notamment médecin traitant et infirmier). Le pharmacien ainsi sollicité pourra, en fonction des besoins du patient et en complément de la dispensation à domicile de ses médicaments, également l'accompagner dans la prise de ses traitements chroniques.

## 2. Prendre en charge la prévention et les maux bénins pour épargner le temps médical

- **Vaccination** : les pharmaciens peuvent désormais réaliser l'ensemble des vaccinations de l'adulte : grippe saisonnière, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, papillomavirus humains, infections invasives à pneumocoque, virus de l'hépatite A et de l'hépatite B, méningocoque des sérogroupes A, B, C, Y et W, rage.
- **Dépistage du cancer colorectal** : le pharmacien peut remettre un kit de dépistage du cancer colorectal aux personnes éligibles âgées de 50 à 74 ans se présentant à l'officine.
- **Dépistage des infections urinaires** : pour faciliter le parcours de soin de la femme ayant une cystite, le pharmacien peut désormais accompagner les femmes dans la prise en charge des cystites simples et, dans ce cadre, leur délivrer une bandelette urinaire et réaliser son analyse.
- **Prise en charge des pathologies bénignes** : en coordination avec un médecin, les pharmaciens peuvent délivrer sans ordonnance certains médicaments de prescription obligatoire destinés au traitement de pathologies bénignes (pollakiurie et brûlures mictionnelles, odynophagie...), en suivant des protocoles définis par les autorités de santé.
- **Tests rapides d'orientation diagnostique pour l'angine** : en cas de symptôme évocateur d'angine, les patients peuvent se rendre en pharmacie pour déterminer s'ils souffrent d'une angine bactérienne (questionnaire et test diagnostique). Si le test est négatif, le patient n'a pas besoin de consulter son médecin et peut se voir proposer des médicaments sans ordonnance. Un pilote mené en 2015-2016 a montré que 308 patients sur 336 avaient un résultat négatif, 4 seulement consultant leur médecin dans les jours suivants en raison d'aggravation de leurs symptômes.